

# L'OPAH, le bilan final



L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) D'AIXE-SUR-VIENNE, EN PLACE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011, S'EST ACHEVÉE LE 30 JUIN 2014 ET LES DERNIÈRES AIDES RELATIVES AUX DOSSIERS ENCORE EN COURS D'INSTRUCTION AU MOMENT DE LA CLÔTURE VONT ÊTRE VERSÉES EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2015.

### Trois cibles principales avaient été identifiées :

- le traitement de l'habitat dégradé ou indigne,
- l'amélioration de la qualité thermique des logements,
- l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap.

**Les engagements de la Commune portaient sur le financement de l'animation** (par l'intermédiaire du PACT HAUTE VIENNE) et de certains **travaux** par ailleurs éligibles aux aides de l'ANAH. Il est à noter que le dispositif d'animation a permis d'intégrer les financements du Conseil Général de la Haute-Vienne et dans certains cas des caisses de retraite.

La Commune avait souhaité enrichir le dispositif d'un **volet patrimonial**, pour apporter un soutien aux projets de qualité portant sur le traitement de l'enveloppe extérieure du bâtiment, avec la participation de la Région Limousin et de la Fondation du Patrimoine.

## Les chiffres :

**35** logements et **2** immeubles financés au titre de l'OPAH

**+ 10** façades au titre de l'action façade communale,

**331 174 €** de subventions mobilisées,

**989 900 €** de travaux générés,

**248 000 €** de travaux réalisés par des entreprises Aixoises soit environ 25%

## Les points-clés du bilan

### PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS :

La moitié des propriétaires occupants bénéficiaires sont à revenus très modestes au regard des critères de l'ANAH. L'essentiel des dossiers financés ont porté sur l'amélioration thermique des logements (22 dossiers). Les travaux d'autonomie, moins nombreux (4 dossiers seulement), se sont limités à l'adaptation des équipements sanitaires. Les aides complémentaires de la Commune sur les équipements domotiques avec une visée préventive n'ont pas connu d'écho.

### PROPRIÉTAIRES BAILLEURS :

12 propriétaires bailleurs ont solli-

cité l'animateur de l'OPAH. Le seul dossier financé porte sur la réhabilitation globale d'un immeuble vacant. Les exigences de qualité technique et énergétique ainsi que l'obligation de conventionnement des logements ont dissuadé les autres porteurs de projet.

### ACTION FAÇADE :

Les aides Région et Fondation du Patrimoine n'ont pas suscité l'émergence de nombreux projets, car réservées à des projets globaux fortement patrimoniaux. Seule l'action façade communale a pu être sollicitée par les propriétaires.

## Et maintenant quelles aides ?

- Aides énergie de la Région Limousin au travers du nouveau dispositif « Energie Habitat + »,
- Aides logement indigne, autonomie et énergie de l'ANAH,
- La Commune d'Aixe-sur-Vienne abonde les aides allouées par l'ANAH pour la rénovation thermique des logements privés jusqu'au 31 décembre 2017. L'action façade communale continue également à pouvoir être sollicitée.

- **Besoin de renseignements**, appelez le 05 55 70 77 34 : le Service Urbanisme de la Mairie d'Aixe-sur-Vienne vous oriente vers le bon interlocuteur.

